

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt mai deux mil seize, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi vingt-six mai deux mil seize, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Pierre THOLLY - Marie-France DI PALMA - Marie-Christine BERTHOLLET – Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Florence COURSIMAULT - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Aline CIZERON - Rodrigue LECLET.

Absents ayant donné procuration : Ennemond THIVILIER à Hervé LASSABLIÈRE - Jeanine RONGERE à Annie CHAPUIS - Frédéric BERTHET à Ludovic PADUANO - René GRANGE à Georges VINCENT - Sylvie CHANAVAT à Michel NEEL - Aurélie PITAVAL à Marie-Christine BERTHOLLET - Anne-Marie JACQUEMIN à Jean-Paul BLANCHARD - Christopher LAMBERT à Florence COURSIMAULT.

Absente : Laurie SOLEYMIEUX

Secrétaire élue pour la session : A.CHAPUIS

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2016

1. TIRAGE AU SORT DE 12 JURES D'ASSISES
2. SEUILS DES MARCHES PUBLICS – REGLEMENT
3. INTEGRATION VOIRIE PRIVEE « DOMAINE DU BRAS DE FER » DANS DOMAINE COMMUNAL
4. CONVENTION AVEC LA POSTE
5. TARIFS CANTINE
6. TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE
7. MODES DE PAIEMENT
8. CONVENTION AVEC LA DGFIP
9. INSTAURATION REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX REALISES PAR GRDF
10. AVIS SUR LE PROJET DU SCOT MONTS DU LYONNAIS
INFORMATIONS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2016

A.CHAPUIS rappelle le contenu du procès-verbal de la séance du 28 avril 2016. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé en l'état.

1. TIRAGE AU SORT DE 12 JURES D'ASSISES

Monsieur le Maire rappelle que 12 personnes doivent être tirées au sort et devront avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. En conséquence, devront être retenus les noms des personnes nées avant 1994. Le tirage est effectué sur la liste générale des électeurs de la commune.

MARTIN Jacky
POYADE Marie-Christine épouse CHARRETIER
GORD Jean-Luc
CHARRETIER Thomas
MOULIN Henri Régis
BASSON Jeanne épouse DUMAS
RIVOIRE Yves
CHANAVAT Agnès épouse DELEAGE
BADOIT Isabelle
CHARVOLIN Nicolas
FLECHET Jean-Paul
GRANJON Evelyne épouse BEE

2. SEUILS DES MARCHES PUBLICS/ REGLEMENT

2.1 Suite au décret n°2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, il est nécessaire de réactualiser la délibération donnant délégation au Maire pour signer les marchés et leurs avenants en fonction de l'évolution des nouveaux montants. Ainsi, le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à gérer et signer lesdits marchés ainsi que leurs avenants jusqu'au seuil actuel de 209 000 € HT.

VOTE pour autoriser le Maire à gérer et signer lesdits marchés ainsi que leurs avenants jusqu'au seuil actuel de 209 000 €HT : 24 POUR – 4 ABSTENTIONS

2.2 Le conseil Municipal est également invité à délibérer sur le règlement interne pour la passation des marchés publics dits en procédure adaptée.

Un comité « procédure adaptée » est désigné en séance du Conseil Municipal. Ce comité est composé de 5 élus de la majorité et 1 élu de la minorité : M.NEEL, R.GRANGE, M.C.BERTHOLLET, G.VINCENT, H.LASSABLIERE, G.HAEGY, J.P.BLANCHARD (suppléant de G.HAEGY).

Vote pour le règlement interne pour la passation des marchés publics dits en procédure adaptée et pour la constitution d'un comité « procédure adaptée composé tel que formulé précédemment : UNANIMITE

3. INTEGRATION VOIRIE PRIVEE « DOMAINE DU BRAS DE FER » DANS DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lotissement « Domaine Bras de Fer » a pu être intégré par acte notarié. Il convient d'intégrer, par délibération, les voies du lotissement dans le domaine communal.

Il est nécessaire de valider cette intégration et la longueur de voirie afin que la commune fournisse aux services de l'Etat un classement des différentes voies dont elle a la charge et pour lesquelles, suivant leur importance, une appellation de voie communale ou de chemin rural détermine leur statut juridique. Ce classement est utilisé par l'Etat afin d'apporter certains financements à la commune.

Il est demandé de délibérer sur le classement en voie communale du domaine du Bras de Fer d'une longueur de 112 mètres portant ainsi la longueur totale des voies à 65380 m. Ce classement comptera pour l'année 2017 et sera inscrit sur le recensement pour la DGF 2018.

VOTE : UNANIMITE

4. CONVENTION AVEC LA POSTE

Dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique sur la commune de Chazelles sur Lyon, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de numérotter tous les accès donnant sur une voie et de tout bâtiment situé sur une voie.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention avec La Poste qui s'engage envers la commune à :

- lui apporter une expertise et un conseil sur l'état des lieux des adresses de la commune et du raccordement postal des habitations, entreprises et commerces

- l'aider à élaborer un projet de nommage
- réaliser un projet de numérotation
- participer à des réunions de conseils municipaux ou groupes de travail sur demande de la commune.

De son côté, la commune s'engage à vérifier l'état de la cartographie des voies, à procéder à la dénomination des voies non dénommées puis à actualiser la cartographie.

Cette prestation réalisée par La poste est à la charge de la commune pour un montant estimé à 2266,78€HT.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur cette convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

5. TARIFS CANTINE

Comme l'an dernier, afin de favoriser les inscriptions à la cantine en demi-pension sur toute l'année scolaire, une différenciation des tarifs est proposée, selon les modalités suivantes :

- soit inscription occasionnelle : 3.40 € le repas
- soit en demi-pension par forfait de 2, 3 ou 4 repas/ semaine (3.30 €)

Ces tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire 2016-2017.

Les agents périscolaires continueront à prendre leur repas avec les enfants, ces repas ne seront pas considérés comme un avantage en nature car c'est une obligation professionnelle qui figure dans le projet pédagogique du périscolaire (circulaire n°2005-389 de la direction de la sécurité sociale) du 19 août 2005).

VOTE : UNANIMITE

6. TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR PERISCOLAIRE

6.1 Avec la mise en place d'un logiciel de gestion du périscolaire et de la restauration, les modalités de tarification du périscolaire sont modifiées sans pour autant augmenter les tarifs. La régie périscolaire sera supprimée à la rentrée scolaire 2016. Les tarifs applicables en septembre 2016 seront les suivants :

Quotient Familiale	Tarifs ½ heure (1 enfant)	Tarifs ½ heure (2 enfants)	Tarifs ½ heure (3 enfants)
0-479	0,46	0,42	0,40
480-799	0,56	0,50	0,48
800-1000	0,72	0,65	0,61
>1000	0,82	0,74	0,70

VOTE : 27 POUR – 1 ABSTENTION

6.2 Pour rappel, la commune avait prévu la gratuité des TAP pour la phase d'expérimentation sur 3 ans. Le Conseil municipal est ainsi appelé à délibérer pour maintenir cette gratuité sur l'année scolaire 2016-2017.

VOTE : UNANIMITE

7. MODES DE PAIEMENT

Les nouvelles modalités de fonctionnement de la cantine et du périscolaire impliquent la mise en place de nouveaux modes de paiement par la collectivité. Il est proposé d'instaurer 2 nouveaux modes de paiement : le prélèvement automatique et le Titre Payable par Internet (TIPI).

VOTE : UNANIMITE

8. CONVENTION AVEC LA DGFIP

Le conseil municipal est invité à délibérer sur une convention avec la DGFIP dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire. La mise en place de ce service est lié au nouveau mode de fonctionnement du périscolaire (via le logiciel).

VOTE : UNANIMITE

9. INSTAURATION REDEVANCE POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX REALISES PAR GRDF

Selon le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 insérant l'article R 2333-114-1 au Code Général des Collectivités Territoriales, « la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public est fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant : $PR' = 3,35 \times L$

Pr', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Pour l'année 2014, le plafond de la redevance pour l'occupation provisoire est égal à $0,35 \times 221$, soit 77,35€.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur l'instauration de cette redevance.

VOTE : UNANIMITE

10. AVIS SUR LE PROJET DU SCOT MONTS DU LYONNAIS

Le Comité Syndical du SCOT DES Monts du Lyonnais lors de sa séance du 23 février dernier a arrêté un projet de SCOT Monts du Lyonnais. Un avis des communes membres est attendu au titre de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme.

L'ensemble des documents du projet de SCOT est disponible sur le site Internet du SCOT Monts du Lyonnais à la page : <http://scot.monts-du-lyonnais.fr/scot/documents-scot-monts-lyonnais.htm>.

Un document de présentation a été envoyé par mail à l'ensemble du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal est invité à formuler un avis sur le projet de SCOT Monts du Lyonnais.

VOTE : 15 CONTRE – 6 ABSTENTIONS – 7 POUR

INFORMATIONS

➤ Présentation du bilan accessibilité 2015 par H.LASSABLIERE

La commission d'accessibilité s'est réunie le 18 janvier 2016 pour faire le bilan de la mise aux normes des ERP de la commune. 167 ERP ont été recensés (sans compter les bâtiments municipaux). 59 étaient conformes, 11 ont déposé des ADAP, 10 dérogations ont été accordées, 22 demandes de dérogation en cours, 57 sans réponses, 7 divers.

Suite à ce constat, H.LASSABLIERE et G.PLANUD ont rencontré les gestionnaires des ERP qui n'avaient pas répondu. A ce jour, 80 ERP sont conformes, 13 dépôts d'ADAP, 16 dérogations accordées, 20 demandes de dérogation en cours, 31 n'ont pas répondu et 7 divers. 3 courriers ont été envoyés aux ERP pour leur préciser leurs obligations.

Travaux réalisés en 2015 sur les bâtiments communaux :

. gymnase Frison Roche (patères de vestiaires),

. gymnase Pierre Denizot (suppression du sas d'entrée, accessibilité des douches, portes d'accès intérieur) – Coût des travaux : 11 094 €

. maison des Tilleuls : réalisation d'une rampe d'accès pour accéder à la cour, d'un sanitaire handicapés au RDC, changement de la porte d'entrée principale, création d'un bureau priorité PMR (personnes à mobilité réduite) au RDC – Coût des travaux : 36 362 €

Travaux à réaliser en 2016 : 50 000 € sont prévus pour la mise en conformité du bâtiment scolaire les petits chapeliers, création de WC publics (jardin public, église et parking de la chapellerie), mise en conformité de la MJC si les finances le permettent.

L'Etat a voté le décret d'application des sanctions appliquées en cas de non-conformité ou de non dérogation. Les personnes qui n'ont pas répondu peuvent encourir des sanctions de la part du Préfet. H.LASSABLIERE met en garde contre certaines sociétés qui essaient d'escroquer les gens en leur annonçant par téléphone que des sanctions vont être appliquées. Le Préfet est le seul à pouvoir sanctionner les personnes dont les ERP ne sont pas conformes.

Tous les gestionnaires d'ERP de la CCFL ont reçu un courrier pour les mettre en garde contre cette escroquerie, et dont certains se sont fait piéger.

Monsieur le Maire souligne l'importance du travail réalisé et l'investissement conséquent pour la commune. Par ailleurs, il remercie G.PLANUD, ancien élu de la commune, pour l'aide qu'il a apportée dans ce travail.

➤ M.C.BERTHOLLET rappelle que la Fête de la Musique aura lieu le 21 juin au jardin public avec la participation de la MJC. A partir de 19h, scène ouverte à tous, puis à partir de 20h30, soirée concert avec des groupes de blues et de rock.

➤ P.THOLLY annonce la semaine multi-sports organisée par l'OMS, au cours de laquelle les associations sportives recevront les jeunes et moins-jeunes sur leur site pour pratiquer le sport en fonction de la volonté de chacun. Le samedi matin 4 juin sera consacré à la foulée de l'OMS (cross organisé pour les enfants de 6 à 10 ans), des activités sportives seront proposées et animées par les associations partenaires. En fin de matinée, une course en sac est organisée par le Conseil Municipal des enfants. Après la remise de prix pour récompenser les enfants, un apéritif et repas seront offerts par l'OMS aux bénévoles de cette manifestation.

Par ailleurs, les stages multi-sports seront reconduits cet été, les inscriptions seront prises jusqu'au 6 juin. La formule sera un peu différente des autres années, des groupes d'enfants pourront pratiquer des activités sportives à Apinac (VTT, course d'orientation...).

➤ G.VINCENT rappelle que le Comice des quatre Cantons aura lieu les 25 et 26 juin. Le défilé sera composé de 13 chars décorés sur le thème de Walt Disney. Un appel est lancé pour rechercher des bénévoles afin de prêter main forte lors des installations de matériel, tenue des buvettes, lors du passage du défilé...

➤ H.LASSABLIERE rappelle le Grand Prix Bouliste le week-end 10, 11 et 12 juin au cours duquel une animation jazz aura lieu le vendredi et samedi soirs.

➤ F.DELORME PAILLEUX signale la collecte de vêtements qui aura lieu le samedi 4 juin de 7h30 à 10h00, organisée par l'association terre des hommes. Elle demande aux élus un peu d'aide pour charger le camion ou pour assurer le trajet jusqu'à Villars, et par avance elle les remercie.

➤ P.THOLLY explique que le week-end du 11 juin, le FCC participe à une manifestation organisée dans le cadre de l'euro, en accueillant une équipe de jeunes belges.

Toujours dans le cadre de l'euro, Monsieur le Maire annonce que la délégation islandaise viendrait très probablement visiter l'atelier du musée du chapeau.

➤ Monsieur le Maire convie les élus à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le jeudi 23 juin.

La séance est levée à 22heures 15